

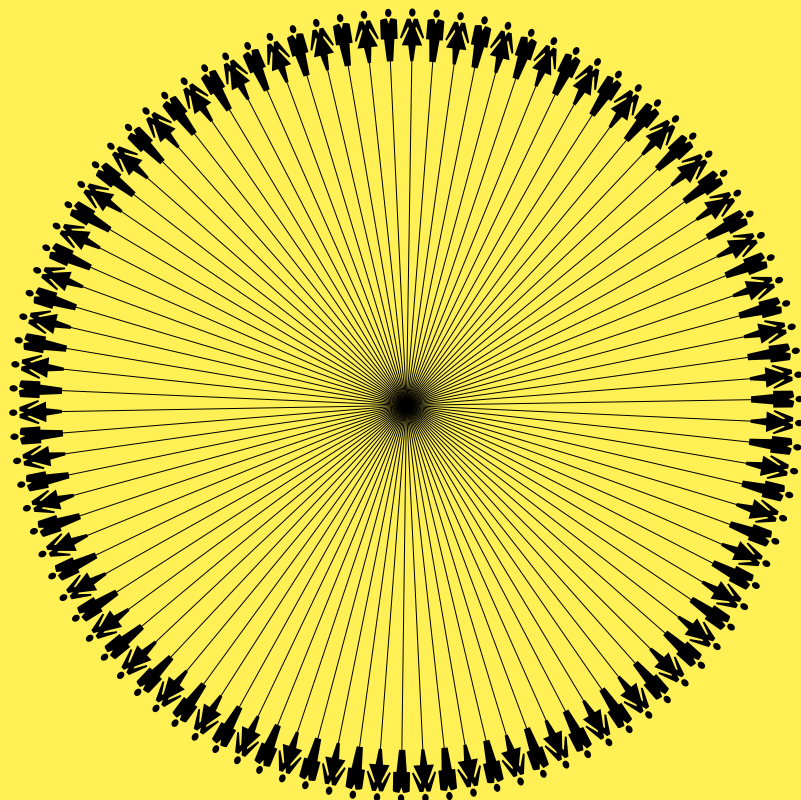
---

# PENSER AUTREMENT

---



LES PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS  
DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ









---

# **PENSER AUTREMENT**

---

LES PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS  
DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

---

**CE DOCUMENT EST DISPONIBLE  
EN FORMAT PDF SUR [WWW.UPA.FR](http://WWW.UPA.FR)**

---

---

**PENSER AUTREMENT**  
LES PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS  
DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

---

# AVANT-PROPOS

La crise financière, devenue économique, a mis en lumière les dysfonctionnements de notre économie. Trente ans de mondialisation et de déréglementation, s'ils ont engendré de la croissance dans de nombreux domaines et pays, ont aussi créé des déséquilibres structurels et des inégalités que la crise est venue révéler : un chômage important chez les jeunes générations (25 % en 2010), la délocalisation de filières entières, un déficit public de 148,8 milliards d'euros, soit 7,7 % du PIB, un système scolaire à repenser, le spectre du déclassement, plus de stress au travail. En 2011, la France est dans un état de dépression légère, mais permanente.

Au nom des 1 200 000 artisans et commerçants qu'elle représente, l'UPA a aujourd'hui la conviction que les économies locales, portées par l'artisanat et le commerce de proximité, constituent un pendant vital à la mondialisation. Chaque jour, des millions de personnes entrent dans une boulangerie, vont chez le coiffeur, ont besoin d'un électricien, c'est aussi simple que cela. Indéniablement, il existe aussi des logiques d'ancrages, liées à des attachements familiaux (l'artisanat et le commerce de proximité sont souvent une affaire de couple), des communautés de compétences et des logiques d'identités territoriales (savoir-faire, etc.). Force d'ailleurs est de constater que la notion de proximité est aujourd'hui reprise avec force marketing par ceux-là même qui la jugeaient désuète il y a quelques années, simplement parce que le coût de l'énergie ramène le consommateur dans les centres villes, mais aussi parce que l'artisanat

et le commerce de proximité sont des facteurs de cohésion sociale naturels dans une société à la recherche de sens et d'équilibre, individuel, professionnel et géographique, d'une meilleure qualité de vie.

Beaucoup reste à faire. Le retour à la croissance suppose une vraie redéfinition du rôle de l'État dans l'action publique tout autant qu'un meilleur usage de l'argent public et la recherche de plus d'équité fiscale. Intégrés dans les dispositifs de relance, en particulier dans les pôles d'innovation créés par le ministère de l'Économie avec l'appui de l'Institut Supérieur des Métiers, l'artisanat et le commerce de proximité peuvent être des pivots de la relance. Nous sommes « la première entreprise de France », nos entreprises réalisent plus de 400 milliards d'euros de chiffre d'affaires et, en dépit des difficultés, notre vitalité économique et sociale doit inspirer de nombreux élus : 600 000 emplois salariés ont été créés en dix ans dans l'artisanat.

Attachés au modèle social français, décidés à le faire vivre, nous avons conscience de l'ampleur des enjeux. Et nous savons combien, par notre expérience du terrain, nous avons un rôle à jouer dans le débat. Nous fédérons des indépendants, et cherchons en permanence à créer un cadre juridique, social, économique et administratif adapté à ces acteurs économiques, et propice à leur développement.

Nous ne prétendons pas détenir toutes les solutions. Mais nos catégories d'entreprises,

au cœur des territoires et de la société, dans toute leur diversité, contribuent à la vitalité du pays. Les chefs d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sont pragmatiques et innovants, ils jouent un rôle économique et social fondamental. Ils créent de l'emploi au fur et à mesure de la croissance de leur activité, et innoveront tout au long de leur carrière car ils sont au plus proche de leurs clients, qu'il s'agisse de particuliers, de collectivités locales ou d'autres entreprises. Ces facultés, cultivées au quotidien, constituent des valeurs nécessaires à une relance de l'économie.

A l'échelon politique, et dans le cadre des échéances électorales de 2012, l'heure est aux réformes, mais il s'agit d'avoir le courage de les porter, et d'en mesurer l'ampleur et les enjeux. Dans tous les grands compartiments socio-économiques, nos propositions sont destinées à remettre l'initiative individuelle au cœur de la société, l'artisanat et le commerce de proximité au cœur de l'économie!

---

**PENSER AUTREMENT**

---

# **SOMMAIRE**

**CHIFFRES CLÉS**

**P 12**

**28 PROPOSITIONS**

**P 14**



**ACCOMPAGNER  
LA PERFORMANCE  
ET L'INNOVATION  
DES ENTREPRISES**

P 20

**L'EIRL, UNE AVANCÉE  
NÉCESSAIRE**

P 21

**BANQUIERS, ARTISANS ET  
COMMERÇANTS :  
DES RELATIONS TOUJOURS  
PROBLÉMATIQUES**

P 21

**LA MÉDIATION DU  
CRÉDIT : MISSION  
ACCOMPLIE À PÉRENNISER**

P 22

**UN FONDS NATIONAL  
DÉDIÉ À LA CRÉATION,  
LA REPRISE ET  
LA MODERNISATION  
DES ENTREPRISES DE  
L'ARTISANAT ET DU  
COMMERCE DE PROXIMITÉ**

P 22

**MIEUX DÉTECTER ET  
VALORISER L'INNOVATION**

P 23



**RÉDUIRE LE COÛT  
DU TRAVAIL**

P 24

**DES RÉFORMES  
DIFFICILES,  
IMPOPULAIRES,  
MAIS INCONTOURNABLES**

P 25

**ÉLARGIR L'ASSIETTE  
DU FINANCEMENT  
DE LA PROTECTION  
SOCIALE**

P 25

**RETRAITES :  
RÉFORMER  
POUR PÉRENNISER  
LES RÉGIMES**

P 26



**CONFORTER  
LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ARTISANAT  
ET DU COMMERCE  
DE PROXIMITÉ**

P 28

**COMBATTRE TOUTES  
LES FORMES  
DE CONCURRENCE  
DÉLOYALE**

P 29

**SIMPLIFIER  
L'ENVIRONNEMENT  
ADMINISTRATIF  
DU CHEF D'ENTREPRISE**

P 29

**CRÉER  
LES CONDITIONS  
DU BON FONCTIONNEMENT  
DU RSI ET DE L'ISU**

P 30

FORMATION ET ADÉQUATION  
AUX BESOINS DU MARCHÉ  
**AGIR POUR LES  
GÉNÉRATIONS FUTURES**



**RÉTABLIR LE LIEN ENTRE  
L'OFFRE  
ET LA DEMANDE D'EMPLOI**

**P 34**

**RÉCONCILIER ÉCOLE  
ET EMPLOI**

**P 35**

**FAIRE DE L'ÉDUCATION  
UNE PRIORITÉ NATIONALE**

**P 35**

**ENCOURAGER  
LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'APPRENTISSAGE**

**P 36**

**FAVORISER LA MOBILITÉ  
DES APPRENTIS SUR  
LE TERRITOIRE**

**P 36**

**FORMATIONS ET EMPLOIS :  
L'INADÉQUATION  
EST PROFONDE**

**P 37**

**PROFESSIONNALISATION  
DE L'ORIENTATION :  
UN RÉEL BESOIN**

**P 38**



**APPORTER UNE SOLUTION  
AUX ENTREPRISES EN  
PHASE DE RECRUTEMENT**

**P 40**

**L'EMBAUCHE :  
UNE DIFFICULTÉ AUSSI  
POUR LES EMPLOYEURS**

**P 41**

**DES CENTAINES  
DE MILLIERS D'EMPLOIS  
À POURVOIR**

**P 41**

**LES ENTREPRISES  
DE L'ARTISANAT ET  
DU COMMERCE  
DE PROXIMITÉ DOIVENT  
ÊTRE PLACÉES AU CENTRE  
DES POLITIQUES  
DE RELANCE DE L'EMPLOI**

**P 42**

**PÔLE EMPLOI :  
BEAUCOUP RESTE À FAIRE**

**P 42**



**FORMATION, CARRIÈRE,  
EMPLOYABILITÉ :  
ATTIRER LES TALENTS  
VERS L'ARTISANAT ET  
LE COMMERCE  
DE PROXIMITÉ**

**P 44**

**CONTRATS DE  
PROFESSIONNALISATION :  
UN ENJEU MAJEUR**

**P 44**

**INTÉRESSEMENT :  
LÉGIFÉRER EN PENSANT  
À NOS MÉTIERS**

**P 45**

EUROPE, ÉTATS ET TERRITOIRES  
**L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ,  
UNE RÉPONSE ADAPTÉE  
AUX ÉVOLUTIONS  
DE LA SOCIÉTÉ**



**L'UNION EUROPÉENNE  
À L'ÉCOUTE  
DES ENTREPRISES  
DE L'ARTISANAT ET  
DU COMMERCE  
DE PROXIMITÉ**

P 48

**L'ARTISANAT ET  
LE COMMERCE  
DE PROXIMITÉ, PILIERS  
D'UNE ÉCONOMIE  
HUMAINE**

P 49

**UNION EUROPÉENNE :  
AU-DELÀ DE  
L'INCANTATION,  
QUELLE RÉALITÉ ?**

P 49

**« THINK SMALL FIRST »**

P 50



**L'ÉCONOMIE  
DE PROXIMITÉ,  
UN BESOIN VITAL POUR  
LES TERRITOIRES**

P 52

**UN DIALOGUE SOCIAL  
ADAPTÉ AUX ENTREPRISES  
DE L'ARTISANAT ET DU  
COMMERCE DE PROXIMITÉ  
ET ANCRÉ DANS LES  
TERRITOIRES**

P 53

**L'ÉCONOMIE  
DE PROXIMITÉ  
POUR REVITALISER  
LES TERRITOIRES**

P 53

**IMPOSER DES RÈGLES  
D'ÉQUILIBRE  
DES BUDGETS DE L'ÉTAT  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

P 54



**INDÉPENDANCE  
ET PROXIMITÉ :  
NOS VALEURS**

P 56

**SOUS-TRAITANCE :  
L'UPA VIGILANTE FACE  
AUX RISQUES DE DÉRIVE**

P 57

**GARANTIR L'ACCÈS  
DES ENTREPRISES  
DE L'ARTISANAT ET DU  
COMMERCE DE PROXIMITÉ  
AUX MARCHÉS PUBLICS**

P 57

**ARTISANAT ET COMMERCE  
DE PROXIMITÉ :  
UNE RÉELLE RICHESSE  
ÉCONOMIQUE ET HUMAINE**

P 58

---

2011

---

# CHIFFRES CLÉS

---

UPA

---

**3**

membres fondateurs  
(CAPEB, CNAMS, CGAD)  
et un membre associé (CNATP)

**55**

organisations professionnelles  
nationales

**115**

UPA territoriales

**5 000**

organisations professionnelles  
territoriales

**2 700**

administrateurs de chambres  
de métiers et de l'artisanat

**1 900**

administrateurs sociaux

**700**

conseillers prud'homaux

**50**

conseillers économiques,  
sociaux et environnementaux

ARTISANAT  
ET COMMERCE DE PROXIMITÉ

---

**300**

métiers de l'artisanat, du commerce  
alimentaire de proximité  
et de l'hôtellerie-restauration

**1 200 000**

entreprises

**Plus de 3**

millions de salariés, soit 20%  
des effectifs salariés  
du secteur marchand

**4**

millions d'actifs

**400**

milliards d'euros  
de chiffre d'affaires

---

EN SYNTHÈSE

---

# 28 PROPOSITIONS

---

## 28 PROPOSITIONS

---

### **01**

Créer un fonds de financement de l'artisanat et du commerce de proximité dédié à la création, à la reprise et à la modernisation des entreprises.

### **02**

Pérenniser la Médiation du crédit.

### **03**

Garantir le libre choix du statut de l'entreprise.

### **04**

Mieux détecter et valoriser l'innovation.

### **05**

Réformer l'assiette de financement de la Sécurité sociale en réduisant les charges qui pèsent sur la main d'œuvre.

### **06**

Redéfinir les frontières entre solidarité nationale et solidarité professionnelle.

### **07**

Soumettre les projets de loi de financement de la Sécurité sociale à la règle de l'équilibre budgétaire.

### **08**

Mettre en place un réel dispositif de maîtrise des dépenses en matière de protection sociale.

### **09**

Pérenniser l'application de la TVA à taux réduit pour les activités de rénovation des logements et de la restauration, et appliquer progressivement ce taux réduit de tva à l'ensemble des activités à fort usage de main d'œuvre.

### **10**

Limiter le bénéfice du régime dérogatoire de l'auto-entrepreneur à la première année d'activité.

### **11**

Recenser et éliminer toutes les formes de concurrence déloyale.

---

## EN SYNTHÈSE

---

### 28 PROPOSITIONS

---

#### **12**

Créer les conditions du bon fonctionnement du RSI et de l'ISU.

#### **13**

Assurer la stabilité des textes législatifs et réglementaires.

#### **14**

Mettre en place un vrai service public de l'orientation placé sous la responsabilité de l'État, des Conseils régionaux et des partenaires sociaux.

#### **15**

Empêcher toute sortie du système éducatif sans diplôme ni qualification.

#### **16**

Encourager l'embauche d'apprentis par un accompagnement financier de l'investissement humain consenti par l'entreprise, en particulier la première année.

#### **17**

Imposer à Pôle emploi la mission de recenser les offres d'emploi des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, de proposer des candidats et si nécessaire de leur fournir une formation adaptée.

#### **18**

Développer les formations en alternance par une aide à l'entreprise signant un contrat de professionnalisation.

#### **19**

Faciliter l'accès à la formation continue de tous les acteurs de nos métiers : chefs d'entreprise, conjoints, salariés.

#### **20**

Favoriser la mise en œuvre de l'intéressement dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

#### **21**

Inscrire le principe « Penser aux petites entreprises d'abord » dans la Constitution française.

#### **22**

Désigner un référent Artisanat & Commerce de Proximité dans chaque Ministère et chaque administration centrale.

---

**23**

Fixer par la loi les grands principes des relations du travail mais laisser aux partenaires sociaux le soin de les préciser.

**24**

Organiser une représentation externe du personnel au niveau territorial et élever le seuil de désignation d'un délégué du personnel.

**25**

Imposer des règles strictes d'équilibre des budgets de l'État et des collectivités territoriales.

**26**

Rationaliser les différents niveaux territoriaux : commune, intercommunalité, pays, département, région, etc.

**27**

Rééquilibrer les relations entre donneurs d'ordres et sous traitants.

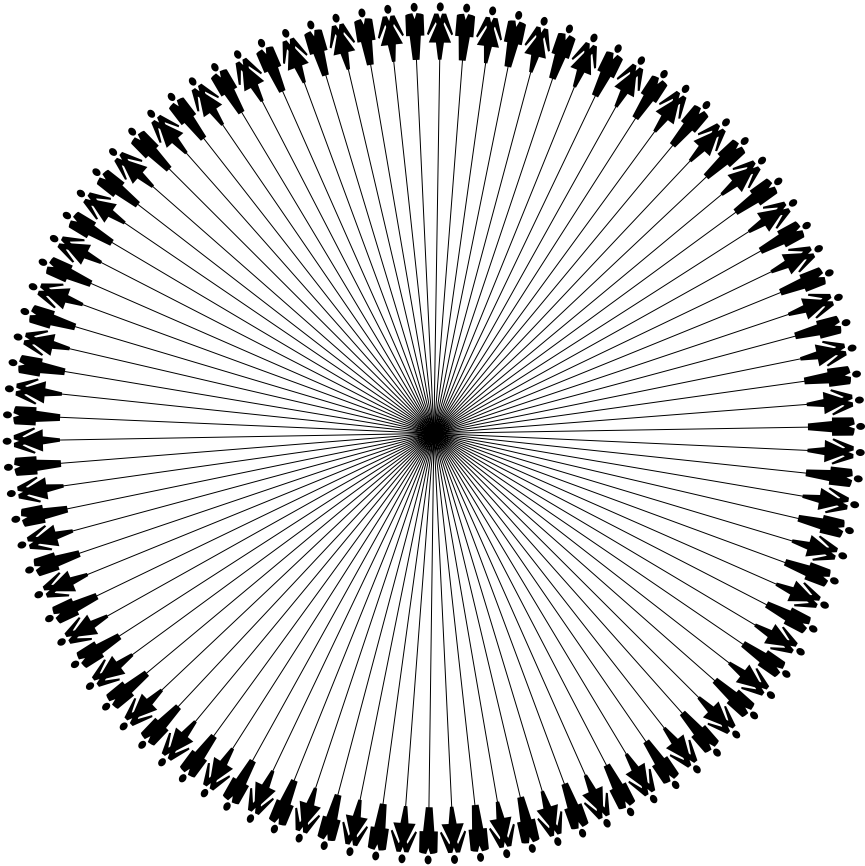
**28**

Garantir une égalité de traitement entre toutes les catégories d'entreprises pour un accès direct aux marchés publics.

---

# 01

---



---

**A**

ACCOMPAGNER  
LA PERFORMANCE  
ET L'INNOVATION  
DES ENTREPRISES  
P 20

**B**

RÉDUIRE LE COÛT  
DU TRAVAIL  
P 24

**C**

CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE  
DE PROXIMITÉ  
P 28

---

FISCALITÉ, PROTECTION SOCIALE  
ET CONCURRENCE :

# CRÉER LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE



---

## ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES

Depuis de nombreuses années, le chômage est au centre des préoccupations des gouvernements, quelle que soit leur appartenance politique, et de nombreuses solutions ont été testées, à tous les niveaux. L'UPA milite pour que les mondes de l'artisanat et du commerce de proximité soient systématiquement intégrés aux plans de relance de l'emploi, sur le modèle du contrat « zéro charge », une solution qui s'est révélée pragmatique et efficace. Ils constituent en effet des viviers d'initiative, de ressources et de responsabilités, dont les priorités (accès aux financements, coût du travail, régulation des conditions de marché dans certains secteurs, etc.), devraient être mieux prises en compte pour conforter la croissance. En bref, pour que les performances économiques des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité progressent, il faut donc améliorer à la fois ce que les économistes appellent la compétitivité coût c'est-à-dire le coût des matières premières et de l'énergie, du travail et la compétitivité hors coût qui comprend la qualité de nos produits et services, la formation, l'organisation du travail, le management, la recherche, l'innovation, l'environnement fiscal et social et le tissu productif.

## **L'EIRL, UNE AVANCÉE NÉCESSAIRE**

La vie de l'entrepreneur n'est pas un long fleuve tranquille : de la création à la transmission, chaque étape de sa carrière apporte son lot de décisions stratégiques à prendre, de formulaires à remplir, sans le moindre droit à l'erreur. C'est même une part importante de la vie de l'entreprise, alors qu'il ne s'agit pas de son cœur de métier à proprement parler. Cet aspect administratif, aussi rébarbatif qu'il puisse paraître, est pourtant une condition sine qua non de la longévité de l'entreprise : connaître ses droits, juridiques, administratifs et financiers, doit faire partie du vade-mecum de l'entrepreneur.

Au plan du statut et des responsabilités de l'entrepreneur, le régime de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, est venu répondre à une demande récurrente de l'UPA visant à protéger le patrimoine personnel du chef d'entreprise individuelle : désormais, ses biens personnels peuvent être protégés. Par ailleurs, il est possible de créer une EIRL sans apports, et les formalités de création sont grandement simplifiées : il n'est pas nécessaire de rédiger de statuts, de diffuser d'annonces légales. S'il reste encore beaucoup à faire au niveau des démarches administratives pour l'artisan et le commerçant de proximité, et l'UPA exige une simplification drastique de cet aspect, l'effort de simplification mérite d'ores et déjà d'être salué. Enfin, l'EIRL donne aux entrepreneurs le choix de leur mode d'imposition pour optimiser leur fiscalité : impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu. Pour l'UPA, la création de ce nouveau statut, plus protecteur que celui de l'entrepreneur individuel

en général, mais toujours responsabilisant pour le créateur, est une réelle avancée à confirmer et à généraliser. La simplicité et le faible coût de mise en œuvre du dispositif constituent des facteurs de succès a priori, mais la réussite finale dépendra, pour l'essentiel, d'un plan de communication suffisamment important, et du comportement des banquiers à l'égard des entrepreneurs individuels.

Ce nouveau statut permet enfin un libre choix à tous ceux qui veulent entreprendre. en fonction de ses besoins, l'artisan ou le commerçant de proximité pourra désormais exercer sous la forme juridique la plus appropriée (EIRL, SARL ou SAS).

## **BANQUIERS, ARTISANS ET COMMERÇANTS : DES RELATIONS TOUJOURS PROBLÉMATIQUES**

Les relations des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité avec leurs banques constituent en effet un sérieux frein à la libération des initiatives, et il n'est pas de profession que nous représentons qui ne partage ce constat. La situation est clairement apparue au plus fort de la crise économique et financière de 2008 : les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité sont fortement dépendants des établissements bancaires, qui restent leur canal de financement exclusif. Or ceux-ci pratiquent des politiques de cautionnement tellement drastiques que l'accès au crédit devient de plus en plus complexe. Si les sociétés de caution mutuelle, SIAGI et SOCAMA permettent d'apporter une vraie réponse en la matière, il n'en demeure pas moins que le problème reste réel. Dans ces conditions, on comprend que le succès de l'EIRL dépendra largement du comportement

des banquiers : ce statut n'imposant pas l'apport d'un capital, il sera nécessaire que les banquiers révisent leur barème de garanties. En passant, il n'est pas inutile de rappeler, après une crise financière largement causée par les pratiques abusives des banques et des organismes de crédit, qu'«accorder du crédit» signifie aussi faire confiance : cette dimension de l'activité bancaire, largement mise en avant dans les campagnes de publicité, gagnerait à être mise en pratique.

### **LA MÉDIATION DU CRÉDIT : MISSION ACCOMPLIE À PÉRENNISER**

Cette réticence des banques à jouer leur rôle vis-à-vis de l'économie réelle constitue désormais un problème bien connu de tous, à tel point que les pouvoirs publics ont installé, au plus fort de la crise financière, en novembre 2008, une Médiation du crédit aux entreprises. Celle-ci a examiné depuis cette date 29075 dossiers, pour 3,35 milliards d'euros débloqués et 234 715 emplois sauvés. Et ces chiffres devraient encore augmenter puisque les missions du Médiateur du crédit, ont récemment été prolongées jusqu'à fin 2012. Elle devra également établir le bilan des mesures gouvernementales de soutien au financement des petites entreprises et faire de nouvelles recommandations. Autant de mesures qui vont dans le sens des demandes de l'UPA. Ces annonces, car il est trop tôt pour parler d'avancées, constituent autant de points positifs. Mais elles ne suffiront pas à redynamiser l'entrepreneuriat à la hauteur du défi à venir : les départs massifs en retraite des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité. C'est un enjeu majeur, puisqu'un tiers des artisans et commerçants de proximité

partira en retraite dans les 10 ans à venir, et avec un ticket d'entrée moyen de 100 000 euros, les repreneurs manquent. En effet, pour le candidat à la reprise, en particulier lorsqu'il est jeune, la recherche de financement constitue souvent un parcours du combattant, qui peut le faire achopper, même lorsqu'il s'agit d'un projet viable.

### **UN FONDS NATIONAL DÉDIÉ À LA CRÉATION, LA REPRISE ET LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ**

C'est pour cela qu'il importe de mettre en place des dispositifs facilitateurs de la reprise : accès favorisé au financement, réduction du coût des crédits. Les diverses initiatives lancées par certaines collectivités territoriales participent de cette logique : elles ont montré leur effet de levier sur la reprise d'entreprises dans l'artisanat et le commerce de proximité. Pour l'UPA, l'ampleur du défi nécessiterait une réponse plus ambitieuse, telle que la création d'un fonds national dédié à la création, la reprise et la modernisation d'entreprises, sur le modèle du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), qui a d'ailleurs mis en place un dispositif FSI-PME. Il pourrait être financé par le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) - qu'il s'agirait de réorganiser, de redynamiser et de redéployer. Un tel Fonds permettrait aux porteurs de projet potentiels de pouvoir emprunter à taux 0, grâce à un système d'avances remboursables, et sans avoir à présenter de garanties inaccessibles, telles qu'elles sont trop souvent exigées par les banques. À l'échelon de la PME, et de la grande entreprise, le FSI – Fonds Spécifique



## PROPOSITIONS

d'Investissement, a su investir les fonds issus du plan de relance : il s'agirait de reproduire cet élan à l'échelle de l'artisanat et du commerce de proximité. Concrètement, les bénéficiaires de ce Fonds seraient accompagnés dans la réalisation de leur projet et bénéficieraient d'actions et de formations adaptées à leurs besoins. Cet accompagnement serait organisé en partenariat avec les organisations professionnelles et les organismes consulaires.

### **MIEUX DÉTECTER ET VALORISER L'INNOVATION**

L'innovation dans l'artisanat et le commerce de proximité est omniprésente, mais elle reste mal détectée, mal diffusée, et insuffisamment valorisée. Ces innovations contribuent pourtant au progrès général de ces secteurs, tant sur les plans techniques qu'en termes de qualité de services et de réponse aux attentes des clients. L'UPA préconise la création d'un cadre spécifique adapté à ces catégories d'entreprise visant à mieux identifier, mutualiser et valoriser l'innovation.

**CRÉER UN FONDS DE FINANCEMENT DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ DÉDIÉ À LA CRÉATION, À LA REPRISE ET À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES.**

-

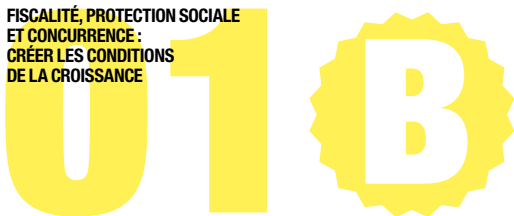
**PÉRENNISER LA MÉDIATION DU CRÉDIT.**

-

**GARANTIR LE LIBRE CHOIX DU STATUT DE L'ENTREPRISE.**

-

**MIEUX DÉTECTER ET VALORISER L'INNOVATION.**



## RÉDUIRE LE COÛT DU TRAVAIL

Les régimes de Sécurité sociale sont plongés dans un déficit chronique et structurel, qui bat chaque année de nouveaux records (il est estimé à 21,4 milliards d'euros en 2011).

Et, au vu de la structure et de l'évolution de la démographie française, cela pourrait empirer. Population vieillissante et en hausse, allongement de la durée de vie, tout fragilise le système de protection sociale français mis en place au sortir de la Seconde guerre mondiale. Les projections démographiques et épidémiologiques disponibles permettent de tabler sur une augmentation de l'ordre de 25% des effectifs de personnes âgées dépendantes de plus de soixante-quinze ans d'ici 2025. Fondée en 1945, alors que la France comptait 40 millions d'habitants et 20 millions d'actifs, à l'orée des 30 Glorieuses, la Sécurité sociale et son modèle par répartition ont été l'un des moteurs de l'économie. Soixante-cinq ans plus tard, la France a changé : l'économie s'est tertiaisée, le taux de chômage structurel est quasiment établi à 10% depuis près de trente ans, et le nombre de retraités s'est considérablement accru, au point de rendre le système quasi ingérable.

Comment faire pour pérenniser notre système de protection sociale ? Des réformes sont indispensables, mais avec un taux de cotisations représentant actuellement 25% du salaire brut, il n'est plus possible d'imposer aux actifs, et donc aux cotisants, le dépassement de ce seuil de prélèvements fiscaux et sociaux, sous peine de réduire le pouvoir d'achat des salariés, des non-salariés et d'augmenter les charges des entreprises. Les structures des systèmes de prélèvements doivent être adaptées dans un sens plus favorable à l'emploi tout en pérennisant les régimes sociaux.

---

## **DES RÉFORMES DIFFICILES, IMPOPULAIRES, MAIS INCONTOURNABLES**

S'il n'existe pas de solution miracle, il n'en reste pas moins urgent de mener de grandes réformes de fond, bénéfiques à court et long terme, sur tous les aspects de la protection sociale : réforme de l'assiette de financement, réduction des charges qui pèsent sur la main d'œuvre, renforcement de la politique d'allègement des charges générales dans les secteurs fortement consommateurs de main-d'œuvre. À cet égard, l'ensemble de la classe politique a plutôt tendance à placer le débat du financement de la Sécurité sociale sur le terrain du coût des dispositifs d'exonération de charges sociales (cf. les 20 milliards d'euros d'allègements Fillon). Or, ils sont aussi un bénéfice : selon la DARES, leur abandon aboutirait à la suppression de 800 000 emplois.

Jusqu'ici l'Etat a préféré compenser à la Sécurité sociale les moindres rentrées de ressources dues aux allègements de charges sociales, et à reporter une vraie réforme de l'assiette de financement de la protection sociale. Pour sa part l'UPA souhaite une différenciation plus marquée entre les dépenses qui relèvent de la solidarité nationale - et donc financées par l'impôt - et celles qui relèvent du travail, et donc financées par les cotisations sociales. Dans la première catégorie, les prestations qui n'ont pas de lien avec l'activité professionnelle (prestations familiales, assurance maladie hors CMU) doivent être financées par des assiettes plus larges que les seuls salaires. Dans la deuxième catégorie, toutes les prestations liées à l'activité professionnelle et aux revenus doivent être financées en tant que revenu différé, ou

risque mutualisé : il s'agit ici de la retraite, des accidents du travail, du chômage ainsi que des indemnités journalières maladie.

Les réformes sont incontournables, et elles devront se traduire par une réduction du niveau actuel du poids des charges pesant sur les activités à forte densité de main d'œuvre : les diverses cotisations sociales versées par les employeurs placent le coût du travail français parmi les plus élevés d'Europe, devant l'Allemagne. À titre d'exemple : dans le bâtiment, et dans l'hôtellerie-restauration, deux secteurs à fort taux de main d'œuvre, la baisse de la TVA, de 19,6 à 5,5% depuis 1999, a permis de relancer la création d'emplois. En matière de TVA, comme de la plupart des impôts, une augmentation de la charge se reporte in fine sur le consommateur. L'un des grands enjeux aujourd'hui est bien de penser une fiscalité de croissance, qui favorise notamment le développement d'activités sur le territoire.

## **ÉLARGIR L'ASSIETTE DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE**

Cela étant posé, l'UPA est prête à examiner toutes les pistes, en concertation avec les partenaires sociaux : élargissement de l'assiette de la CSG, TVA sociale, cotisation assise sur la valeur ajoutée plutôt que sur les seuls salaires, modulation de la cotisation en fonction d'un ratio masse salariale/chiffre d'affaires... L'UPA invite à considérer aussi les effets incitatifs en terme de créations d'emplois des allègements de charges sociales, elle est favorable à une application stricte et réelle de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), et à une redéfinition de la justice sociale en France. À ce titre, si la réforme des sources mêmes du financement

des régimes sociaux est incontournable, l'action concomitante sur la maîtrise des dépenses est tout autant incontournable. Cette clarification nécessaire du fonctionnement et du financement doit par ailleurs être l'occasion de réaffirmer l'attachement au respect de l'intégrité de la Sécurité sociale et de son autonomie de financement. L'UPA refuse toute idée de fongibilité des dépenses sociales et budgétaires, la gestion de la Sécurité sociale ne pouvant devenir un sous-produit de la gestion budgétaire de l'État : de ce fait, l'UPA est aussi opposée à une fusion des lois de finance et des lois de financement de la Sécurité sociale.

### **RETRAITES : RÉFORMER POUR PÉRENNISER LES RÉGIMES**

En ce qui concerne la question des retraites, l'UPA est bien consciente de la nécessité des réformes en cours, avec pour finalité la pérennisation des régimes de retraite obligatoire par répartition, fondés sur la solidarité entre les générations. S'il est nécessaire de poursuivre l'allongement de la durée des cotisations et de reculer progressivement l'âge de la retraite, l'UPA défend la position d'un élargissement de l'assiette actuelle du financement plutôt qu'une augmentation des cotisations sur les revenus du travail. Par ailleurs, l'UPA préconise le maintien des modes actuels de revalorisation des pensions, mais milite en revanche pour l'harmonisation progressive des règles entre les secteurs publics et privés. À cet égard, la validation systématique de quatre trimestres par année travaillée doit devenir un droit pour les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce de proximité.

De même, l'UPA accorde une attention particulière à la question des droits des conjoints d'artisans en matière de protection sociale : si le statut de conjoint collaborateur offre désormais des garanties au cours de la vie active du couple d'artisans, il est temps maintenant de rendre ses droits effectifs.



---

PROPOSITIONS

---

**RÉFORMER L'ASSIETTE  
DE FINANCEMENT  
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
EN RÉDUISANT LES CHARGES  
QUI PÈSENT SUR LA MAIN D'ŒUVRE.**

-

**REDÉFINIR LES FRONTIÈRES  
ENTRE SOLIDARITÉ NATIONALE ET  
SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE.**

-

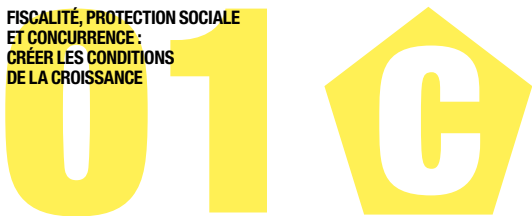
**SOUMETTRE LES PROJETS DE LOI  
DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
À LA RÈGLE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.**

-

**METTRE EN PLACE UN RÉEL DISPOSITIF  
DE MAÎTRISE DES DÉPENSES  
EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE.**

---

FISCALITÉ, PROTECTION SOCIALE  
ET CONCURRENCE :  
CRÉER LES CONDITIONS  
DE LA CROISSANCE



---

## **CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ**

L'UPA ne peut que saluer les démarches destinées à stimuler l'initiative entrepreneuriale. Notre secteur est d'ailleurs l'un des moteurs de la vie économique française, puisque 100 000 entreprises supplémentaires ont été créées en 10 ans dans les secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité.

## **COMBATTRE TOUTES LES FORMES DE CONCURRENCE DÉLOYALE**

Plutôt que d'apporter des réponses concrètes aux demandes de simplification des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, le gouvernement a opté pour la création d'un régime dérogatoire : celui d'auto-entrepreneur, générateur de concurrence déloyale pour nombre d'artisans et de commerçants de proximité. En effet, les conditions fiscales et réglementaires avantageuses, ainsi que l'exemption de TVA octroyées aux auto-entrepreneurs induisent des inégalités de traitement évidentes vis-à-vis des entreprises de droit commun, qu'elles soient individuelles ou SARL. Et les possibilités d'abus sont légion : de nombreux cas de salariat déguisé ont été amenés devant les tribunaux prud'homaux.

Aujourd'hui, après deux ans d'existence du dispositif, 660 000 comptes d'auto-entrepreneurs sont ouverts, mais seuls 225 000 ont généré un chiffre d'affaires positif au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, à 1 200 euros par mois en moyenne. À l'heure où l'État est à la recherche de nouvelles sources de financement, était-il bien nécessaire de créer cette niche fiscale ? L'UPA et ses adhérents ne sont pas contre la philosophie de l'auto-entrepreneuriat, mais bien contre la distorsion de concurrence qu'elle induit. C'est pour cela que nous maintenons que ce régime dérogatoire devrait être ramené à une durée d'un an : ainsi, l'entrepreneur pourrait tester la viabilité de son projet, avant de rejoindre un régime plus responsabilisant et constructif.

À « mêmes droits, mêmes devoirs ». L'UPA ne peut plus accepter que des dispositions

particulières applicables à des activités agricoles s'appliquent également pour la part de l'activité exercée par les agriculteurs dans les secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité. L'encouragement à pratiquer la vente directe est de nature à accentuer cette dérive. L'UPA reste vigilante. L'artisanat et le commerce de proximité, premiers employeurs en milieu rural, sont des vecteurs essentiels de dynamisation économique des territoires et assurent un rôle de service de proximité et un lien social indispensable et reconnu. Un tiers des ces entreprises est implanté en communes rurales. Il serait donc absurde de fragiliser un pilier de la ruralité au profit d'un autre !

## **SIMPLIFIER L'ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF DU CHEF D'ENTREPRISE**

Auto-entrepreneur, pluri-activité agricole non encadrée, etc, l'UPA ne tolère pas ces dérives mais peut comprendre ceux qui s'y livrent, tant la complexité et le niveau des charges qui pèsent sur le secteur de l'artisanat et du commerce de proximité atteignent des sommets. C'est pour cette raison qu'il est impératif de poursuivre la simplification des démarches et des tâches administratives. Par ailleurs, l'UPA milite pour simplifier davantage la « vie administrative » des artisans et commerçants de proximité, à travers diverses propositions : plan sur les technologies de l'information et de la communication, développement de la télé-déclaration, regroupement des documents sur un seul lieu, tel les Centres de formalité des entreprises (CFE), amélioration de la coordination des multiples interlocuteurs des différents services de contrôle, et

enfin stabilisation des textes législatifs et réglementaires.

Le dédale administratif et législatif dans lequel se débattent les artisans et commerçants de proximité est un mal bien connu. Des Assises de la Simplification ont été organisées en avril 2011, sous l'égide du gouvernement : 80 propositions de simplification ont été retenues, et nombre d'entre elles vont dans le sens de nos recommandations, telle la création d'un dispositif numérique qui permettrait à l'artisan de déclarer une fois pour toutes ses données sociales, ou encore la division par trois du nombre de lignes inscrites sur une fiche de paie (de 30 à 10).

## **CRÉER LES CONDITIONS DU BON FONCTIONNEMENT DU RSI ET DE L'ISU**

En matière de simplification, la création du Régime social des indépendants (RSI) pour les 1 600 000 travailleurs indépendants constitue un des projets majeurs de ces dernières années dans le domaine de la protection sociale. Ce régime centralise l'ensemble de leurs prestations sociales dans le cadre de l'interlocuteur social unique ISU. Il assure le recouvrement, via les Urssaf, des cotisations et contributions personnelles du chef d'entreprise artisan, industriel et commerçant... Mais cette réforme d'ampleur n'est pas achevée. Il subsiste de nombreux dysfonctionnements et des difficultés. Aux problèmes techniques du RSI et de l'ISU s'ajoutent des problèmes de gouvernance. L'UPA exige des pouvoirs publics qui ont initié cette réforme, qu'ils accordent enfin les moyens nécessaires au RSI pour assurer le service que les travailleurs indépendants sont en droit d'attendre.



---

PROPOSITIONS

---

**PÉRENNISER L'APPLICATION  
DE LA TVA À TAUX RÉDUIT POUR  
LES ACTIVITÉS DE RÉNOVATION  
DES LOGEMENTS ET  
DE LA RESTAURATION, ET APPLIQUER  
PROGRESSIVEMENT CE TAUX RÉDUIT DE TVA  
À L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS  
À FORT USAGE DE MAIN D'ŒUVRE.**

-

**LIMITER LE BÉNÉFICE  
DU RÉGIME DÉROGATOIRE  
DE L'AUTO-ENTREPRENEUR  
À LA PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ.**

-

**RECENSER ET ÉLIMINER  
TOUTES LES FORMES  
DE CONCURRENCE DÉLOYALE.**

-

**CRÉER LES CONDITIONS  
DU BON FONCTIONNEMENT  
DU RSI ET DE L'ISU.**

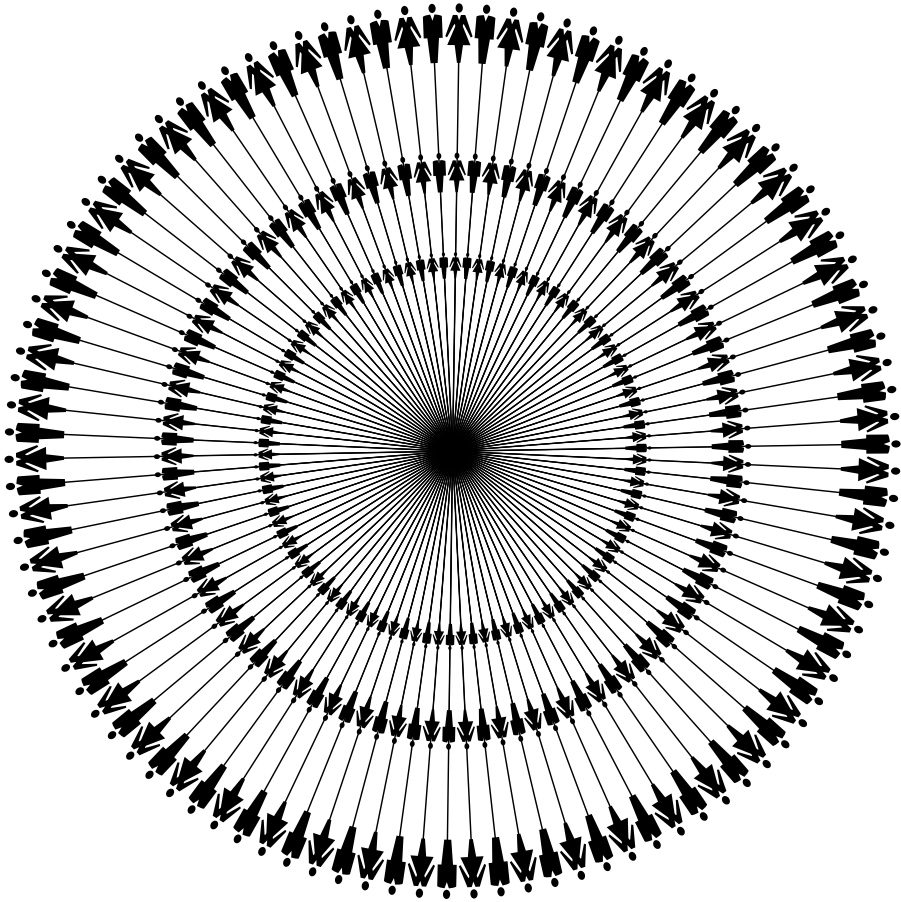
-

**ASSURER LA STABILITÉ DES TEXTES  
LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.**

---

# 02

---



---

**A**

RÉTABLIR LE LIEN  
ENTRE L'OFFRE ET  
LA DEMANDE D'EMPLOI  
P 34

**B**

APPORTER UNE SOLUTION  
AUX ENTREPRISES  
EN PHASE DE RECRUTEMENT  
P 40

**C**

FORMATION, CARRIÈRE,  
EMPLOYABILITÉ : ATTIRER  
LES TALENTS VERS L'ARTISANAT  
ET LE COMMERCE DE PROXIMITÉ  
P 44

---

FORMATION ET ADÉQUATION  
AUX BESOINS DU MARCHÉ :

# AGIR POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



## RÉTABLIR LE LIEN ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

Entre juin et septembre 2010, 306 000 jeunes sont sortis du système scolaire sans le moindre diplôme ni qualification : cette situation est tout à fait inadmissible. Elle tient pour beaucoup à deux problèmes majeurs qui doivent nous mobiliser : la question de la survalorisation de la filière générale et la question de l'orientation. À quoi bon vouloir qu'une grande majorité des jeunes aient le baccalauréat si leur seul avenir est le chômage - pour 25 % d'entre eux (40 % dans les quartiers défavorisés) -, des stages à répétition, des contrats à durée déterminée et des emplois dans des postes inadaptés à leurs niveaux d'études. Les jeunes diplômés connaissent bien souvent une forme de « précarité active », dans laquelle l'emploi n'assure pas une rémunération suffisante pour s'assumer, après plusieurs années d'études. À cet égard, la France est peu ou prou dans la même situation que l'Espagne, la Grèce et l'Italie.

## RECONCILIER ÉCOLE ET EMPLOI

Indéniablement, notre système éducatif pâtit plus que jamais de la césure entre le monde de l'entreprise et celui de l'école. Il apporte un socle de connaissances générales, mais remplit mal sa mission de formation et de préparation à une activité professionnelle. C'est en tout cas un mal français. En effet, le modèle anglo-saxon, dans lequel les diplômés importent moins, ne génère pas autant d'exclusion, et le modèle allemand, dans lequel les métiers techniques sont reconnus, fonctionne à plein régime : le chômage des jeunes est établi à 8,5% outre-Rhin. Comment remédier à ce dysfonctionnement français ? Comment remettre la question de l'orientation professionnelle au centre des priorités du gouvernement, mais aussi des familles ? L'UPA, les artisans et les commerçants de proximité ont des réponses à proposer, et défendent des positions claires. L'enjeu est de taille, et dépasse le cadre des prochaines consultations électorales. En effet, on ne peut simplement pas envisager un pays développé qui abandonne sa jeunesse sur le bord de la route, par inconséquence ou par aveuglement. Il est temps d'agir et de proposer des solutions pragmatiques et pratiques ! La France dispose d'un double avantage : d'une part, la qualité de son capital humain, les talents, les compétences et la productivité de ses salariés, d'autre part, un dynamisme démographique unique en Europe, facteur d'adaptation, de créativité et de mobilité. Toutefois, pour que ces atouts ne soient pas neutralisés par un taux d'emploi beaucoup plus faible qu'ailleurs, notamment aux deux extrémités de la vie active, deux changements s'imposent : une meilleure adéquation des formations aux besoins d'une

économie en mutation permanente ; une réelle évolution des modes de recrutement des entreprises et des politiques plus affirmées de gestion de carrières.

## FAIRE DE L'ÉDUCATION UNE PRIORITÉ NATIONALE

La formation des jeunes mais aussi la promotion des filières techniques et professionnelles qui mènent aux métiers de l'artisanat et du commerce de proximité sont pour l'UPA des défis majeurs pour les années à venir. La crise économique a montré combien avoir un métier concret peut être une carte maîtresse, qui permet employabilité et mobilité professionnelle. Or, au premier semestre 2011, 30% des artisans et commerçants de proximité n'ont pu trouver de candidats adaptés à leurs offres d'emploi. (Source UPA. I + C).

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 dispose en préambule que *« l'éducation est la première priorité nationale »*. Elle indiquait dans son premier chapitre sur le droit à l'éducation que *« la nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles... »*. Une décennie plus tard, en 1999, le nombre de jeunes sortant de l'école sans qualification avait presque diminué de moitié. Malgré cette considérable avancée, les pouvoirs publics réaffirmaient leur volonté de considérer l'éducation comme une priorité à travers le programme Nouvelles Chances (circulaire n° 99-071 du 15 mai 1999) : *« À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons, plus que jamais, donner une priorité à l'objectif fixé par la loi*

d'orientation sur l'éducation de 1989 : conduire l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du CAP ou du BEP. ».

En trois décennies, ces efforts ont radicalement changé la donne : en 2005, 42 000 jeunes seulement sont sortis du système éducatif « sans qualification reconnue ». Sur le long terme, c'est une décreue de 75 % qui a été réalisée. Pourtant en 2011, soit à peine six ans plus tard, le ministre de l'Éducation nationale reconnaît publiquement que la France est pratiquement revenue plus de trente ans en arrière. Les alertes n'ont pas manqué. À l'instar de bien d'autres, l'UPA a soulevé le problème à de nombreuses reprises. Pour autant, en 2010, 300 000 jeunes sont sortis du système éducatif sans le moindre diplôme. Alors que des solutions existent pour apprendre autrement, et permettent à un grand nombre d'élèves d'acquérir un savoir et un diplôme. C'est par exemple le cas de l'apprentissage. Dans cette configuration, les élèves alternent désormais des périodes de cours en centres de formation et des semaines pendant lesquelles ils sont mis en situation de travail en entreprise. Ils apprennent un métier dans un cadre mixte, qui fonctionne de mieux en mieux : la combinaison de la formation en entreprise et en école, gérée à un échelon territorial et pragmatique. L'UPA soutient ce mode de formation et souhaite sa généralisation. C'est une chance. Pour autant la question de la finalité de l'éducation et donc de l'orientation reste posée.

## **ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE**

L'apprentissage doit devenir un vecteur fort pour améliorer l'attractivité de l'artisanat et du commerce de proximité. Véritable période de découverte, il offre aux apprentis une approche concrète des entreprises, de la qualité des conditions de travail et des perspectives de carrière. C'est une opportunité d'autant plus intéressante pour les entreprises de nos filières qu'un nombre croissant de jeunes se tourne vers ce dispositif. L'INSEE a en effet observé « une hausse de la scolarisation des jeunes de 18 et 19 ans dans les formations du supérieur et dans le second cycle en apprentissage ». Cette évolution favorise une véritable rencontre entre deux univers jusqu'ici très éloignés. Il est nécessaire, pour que cette opportunité ne reste pas purement virtuelle, de prendre des mesures concrètes susceptibles d'inciter les plus jeunes à renouer avec notre univers. Connaissant ce contexte, l'élargissement des conditions d'accès aux contrats d'apprentissage peut se révéler particulièrement positif. Ainsi, pourquoi ne pas les ouvrir aux jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans ?

## **FAVORISER LA MOBILITÉ DES APPRENTIS SUR LE TERRITOIRE**

De même, trop de formations en alternance ne peuvent être engagées du fait de l'éloignement. Les postulants renoncent ainsi à une expérience motivante et importante dans leur cursus, faute du budget nécessaire pour financer les déplacements et/ou l'hébergement. Le phénomène n'a rien de marginal. Des centaines de milliers d'apprentis se trouvent dans cette situation qui, peu ou prou, les oblige à renoncer à s'investir dans un projet réellement

choisi. En miroir, les entreprises pressenties perdent l'opportunité d'attirer un jeune motivé dont la contribution aurait pu être décisive sur l'activité à court et long terme.

À grande échelle, cette situation de blocage prive la France d'un potentiel de développement économique qui se chiffre en centaines de millions d'euros et en dizaines de milliers d'emplois. Ce manque à gagner n'est pour l'instant guère ressenti. Il crée pourtant des difficultés, tant aux entreprises qu'aux territoires. La nécessité d'intervenir n'est donc plus à démontrer. Comment agir ? La solution la plus souple et donc la plus susceptible de s'adapter aux réalités toujours mouvantes du terrain serait l'attribution d'une aide spécifique. Elle aurait pour but d'encourager la mobilité et de faciliter l'hébergement des alternants. En parallèle, les pouvoirs publics pourraient encourager l'embauche d'apprentis par un accompagnement financier de l'investissement humain consenti par l'entreprise, en particulier durant la première année. L'ensemble de ces mesures, faciles à concevoir et à mettre en place, aura un impact rapide sur le secteur et sur l'activité économique.

## **FORMATIONS ET EMPLOIS : L'INADÉQUATION EST PROFONDE**

Alors qu'il avait diminué depuis 1975, le nombre de jeunes qui achèvent leur scolarité sans qualification s'est donc remis à augmenter très rapidement depuis 2005. Cet indicateur démontre clairement que le système éducatif répond de moins en moins bien aux besoins de l'activité économique. Les pouvoirs publics semblent avoir pris récemment conscience de la gravité du problème. En 2009, le Parlement votait une loi censée précisément améliorer l'orientation et la formation professionnelle. L'article 5 de ce texte porte sur le mode de recrutement et de formation du conseiller d'orientation psychologue (COPsy). Proche des jeunes, il est en effet l'un des acteurs qui peuvent contribuer à éviter le gâchis actuel. Cet article 5 précise que la formation initiale des COPsys « *leur assure une connaissance étendue des filières de formation, du monde économique, de l'entreprise, des dispositifs de qualification, des métiers et des compétences qui sont nécessaires à leur exercice. Ils sont tenus d'actualiser régulièrement leurs connaissances au cours de leur carrière* ». Au-delà de ces COPsys qui pourraient devenir les pivots du service public de l'orientation que nous appelons de nos vœux, la problématique de l'orientation devrait d'ailleurs devenir une grande cause nationale, qui transcende les clivages et engendre de nouvelles solutions. Ainsi, l'UPA souhaiterait que l'Éducation Nationale et les autres acteurs de la formation initiale multiplient les passerelles entre les filières, et les ouvrent en grand aux métiers de l'artisanat et du commerce de proximité, pourvoyeurs de débouchés, d'emplois et de carrières.

---

## **PROFESSIONNALISATION DE L'ORIENTATION : UN RÉEL BESOIN**

Las! Depuis deux ans, cet objectif fort louable est cependant resté au stade des intentions, comme l'ont découvert les membres de la mission d'information chargée de suivre l'application de cette loi.

Mais il est permis d'espérer : la nomination, en juin 2010, d'un délégué à l'information et à l'orientation auprès du Premier ministre prouve, à tout le moins, que le problème reste une priorité. Et la question de l'orientation commence à interpeller de nombreux acteurs économiques, qui s'engagent dans des actions de formation. Par ailleurs, avec les autres partenaires sociaux nous avons mis en place des portails Internet destinés à faire connaître et à promouvoir les métiers de nos filières.

Il s'agit là de premiers éléments de réponse à un point crucial : la France a besoin d'un vrai service d'orientation qui apporte aux jeunes, à leurs familles ainsi qu'aux enseignants des informations complètes et objectives sur les métiers, leurs voies d'accès et leurs débouchés. Seul un service placé sous la responsabilité conjointe de l'État, des Conseils Régionaux et des partenaires sociaux, avec des objectifs concrets permettra d'atteindre deux objectifs essentiels : réduire, puis prévenir, les sorties précoces du système éducatif, et orienter les jeunes vers les secteurs réellement porteurs. Combien de frustrations et de désillusions seront ainsi évitées, combien d'entreprises trouveront enfin les compétences dont elles ont besoin pour se développer!



---

PROPOSITIONS

---

**METTRE EN PLACE UN VRAI SERVICE PUBLIC  
DE L'ORIENTATION PLACÉ SOUS  
LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT,  
DES CONSEILS RÉGIONAUX ET  
DES PARTENAIRES SOCIAUX.**

-

**EMPÊCHER TOUTE SORTIE  
DU SYSTÈME ÉDUCATIF  
SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION.**

-

**ENCOURAGER L'EMBAUCHE D'APPRENTIS PAR  
UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER  
DE L'INVESTISSEMENT HUMAIN CONSENTI PAR L'ENTREPRISE,  
EN PARTICULIER LA PREMIÈRE ANNÉE.**



---

## **APPORTER UNE SOLUTION AUX ENTREPRISES EN PHASE DE RECRUTEMENT**

Depuis de nombreuses années, le débat resurgit périodiquement autour des difficultés de recrutement des entreprises. À tel point que la DARES (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques) a conçu dès 1999 une enquête « offre d'emploi et recrutement », afin d'asseoir cette problématique sur une base scientifique. En 2005, les employeurs interrogés estimaient que 30 % des recrutements en CDI et 20 % des recrutements en CDD avaient été « difficiles ». C'est dans le secteur de la construction que cette situation était la plus répandue. Lorsqu'ils réussissaient malgré tout à embaucher, les employeurs attribuaient une fois sur deux la difficulté de recrutement à une pénurie de main-d'œuvre dans leur région ou dans leur bassin d'emploi. Nombre d'entre eux évoquaient aussi le déficit d'image du métier ou du secteur d'activité comme source de difficultés. Le décalage entre le profil des candidats et les critères de sélection de l'établissement était la troisième source de difficultés pour les embauches en CDI.

## **L'EMBAUCHE : UNE DIFFICULTÉ AUSSI POUR LES EMPLOYEURS**

Pour réussir leur recrutement, les employeurs déclaraient avoir dû davantage solliciter leurs canaux habituels (40% des cas) ; recourir à d'autres filières (16%), voire réaménager leur offre d'emploi. Déjà très handicapantes pour l'ensemble des entreprises, ces difficultés sont encore plus aiguës pour les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. Une étude de mai 2011 de Pôle emploi portant sur les besoins de main d'œuvre fait précisément le point sur cette question. Elle établit que sur un ensemble de 200 métiers, le recrutement a présenté une difficulté dans 41,1% des cas. Déjà élevés, ces chiffres prennent un tour encore plus dramatique lorsque les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sont isolées de l'ensemble des entreprises interrogées. Il en ressort qu'elles ont encore plus de mal à recruter que l'ensemble de leurs homologues. Cette difficulté à trouver les bons candidats réduit d'autant les ressources que les entreprises de nos secteurs peuvent passer à effectuer et à développer leur activité. Les dirigeants doivent consacrer au recrutement plus de temps et de moyens, qui pourraient plus utilement être consacrés à l'amélioration de leur compétitivité et à l'élargissement de leur offre de produits ou de services.

L'ampleur du problème est telle que le Parlement a fini par se pencher aussi sur la question. En 2008, la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale avait tenté de réunir des données fiables sur cette question pour poser clairement le problème. Reconnaisant que de tels chiffres

pouvaient donner lieu à débat, les députés avaient choisi de diversifier leurs sources d'information dans un rapport.

## **DES CENTAINES DE MILLIERS D'EMPLOIS À POURVOIR**

Les services statistiques du ministère du Travail ont élaboré un indicateur mesurant la tension existant sur le marché de l'emploi en calculant le rapport entre les offres et les demandes d'emploi pour chacune des 70 « familles professionnelles » répertoriées. Au quatrième trimestre 2007, le ratio moyen global était de 0,75, soit 75 offres pour 100 demandes. Ce chiffre ne prend cependant que partiellement en compte la tension réelle prévalant sur le marché du travail. En effet, moins d'un tiers des offres d'emploi sont transmises à Pôle emploi alors même que l'immense majorité des demandeurs d'emploi s'y inscrivent. Or les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité représentent un gisement d'emploi de première importance. Une enquête réalisée en juillet 2011 montrait que 15% des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité envisageaient au moins une embauche au cours du second semestre 2011. Ces projets d'embauche représentent donc un gigantesque gisement d'emploi. Les répercussions sur le pouvoir d'achat et l'activité économique de la France seraient très significatives.

---

## **LES ENTREPRISES DU COMMERCE DE PROXIMITÉ ET DE L'ARTISANAT DOIVENT ÊTRE PLACÉES AU CENTRE DES POLITIQUES DE RELANCE DE L'EMPLOI**

Ces intentions d'embauches méritent une attention plus soutenue de la part des pouvoirs publics. Les entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat ne disposent pas en effet de moyens spécifiques pour mener à bien un recrutement. Elles doivent en effet composer avec deux limites. D'une part, elles disposent de ressources limitées pour piloter ce processus, qu'il s'agisse du temps qu'elles peuvent consacrer à cette opération ou d'autres moyens tels que les connaissances juridiques ou fiscales. D'autre part, recruter un salarié représente un investissement dont les répercussions s'avèrent toujours primordiales, qu'elles soient positives ou... catastrophiques. Dans une entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité, un mauvais recrutement peut compromettre gravement la croissance de l'activité, voire son existence dans les cas les plus dramatiques. Aujourd'hui, à l'heure de la reprise, les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité devraient se tourner massivement vers Pôle emploi, qui traite 35% de la totalité des offres d'emploi et accueille la quasi-totalité des personnes à la recherche d'une activité rémunérée. Dans la réalité, c'est l'inverse qui se produit : 19% seulement des responsables d'entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat déclarent avoir l'intention de confier un projet de recrutement à Pôle emploi tandis que 39% déclarent préférer actionner leur réseau ou bien embaucher un apprenti (30%).

## **PÔLE EMPLOI : BEAUCOUP RESTE À FAIRE**

Comment comprendre une telle désaffection ? N'est-elle pas le signe qu'un fossé d'incompréhension s'est creusé entre les entreprises de nos filières et Pôle emploi, pourtant censé les aider à mieux recruter et, partant, assurer le retour à l'emploi de centaines de milliers de personnes ? Le désarroi des employeurs de l'artisanat et du commerce de proximité est bien réel. Si aucune mesure n'est prise, il risque fort de continuer à croître et de les détourner de Pôle emploi. Ce gâchis est d'autant plus insupportable à l'heure où la France peine à sortir de la crise. N'est-il pas temps de fixer à Pôle emploi une priorité claire pour orienter ses ressources vers les entreprises de nos secteurs afin de les aider à surmonter leurs handicaps structurels et concrétiser le plus grand nombre possible de projets d'embauches ? Pourquoi Pôle emploi ne spécialiserait-il pas ses équipes en fonction d'une typologie d'entreprises ? Les besoins des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sont en effet spécifiques. Une telle démarche aurait par ailleurs l'avantage de rétablir des rapports souvent tendus ou rompus, faute d'écoute. Menée efficacement, elle pourrait donner un second souffle à une croissance encore trop faible.



---

PROPOSITIONS

---

**IMPOSER À PÔLE EMPLOI  
LA MISSION DE RECENSER  
LES OFFRES D'EMPLOI  
DES ENTREPRISES DE L'ARTISANAT  
ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ,  
DE PROPOSER DES CANDIDATS  
ET SI NÉCESSAIRE DE LEUR FOURNIR  
UNE FORMATION ADAPTÉE.**



## **FORMATION, CARRIÈRE, EMPLOYABILITÉ : ATTIRER LES TALENTS VERS L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE PROXIMITÉ**

La formation professionnelle continue est un levier majeur d'attractivité pour l'artisanat et le commerce de proximité. Adapter les compétences et les savoir-faire nourrit le dynamisme des entreprises de main d'œuvre tout en renforçant l'employabilité des salariés ou futurs salariés. L'ensemble du dispositif de formation professionnelle contribue donc tout à la fois à préserver la santé du tissu économique et à prévenir la perte d'emploi. Si cet investissement doit profiter à toutes les entreprises, y compris celles relevant de l'artisanat et du commerce de proximité, il convient cependant de prévoir des dispositifs particuliers pour les chefs d'entreprise. Pour concilier leurs contraintes spécifiques avec les objectifs poursuivis, les pouvoirs publics doivent impérativement prévoir des adaptations, tant en terme d'organisation que de financement.

### **CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION : UN ENJEU MAJEUR**

Outre l'apprentissage, les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité peuvent favoriser d'autant plus rapidement l'insertion des demandeurs d'emploi qu'elles seront soutenues par des mesures incitatives conformes à leurs besoins et leurs aspirations. Les contrats de professionnalisation peuvent constituer un outil performant pour y parvenir. Ainsi, pourquoi, par exemple, ne pas envisager d'étendre les exonérations patronales pour l'instant réservées aux bénéficiaires âgés de moins de 26 ans ou de plus de 45 ans ? La formation professionnelle continue ne doit pas pour autant bénéficier seulement aux salariés. Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sont en effet souvent pilotées par



---

PROPOSITIONS

---

des binômes constitués d'un chef d'entreprise et de son conjoint. À l'instar de leurs salariés, ils ont droit à une formation professionnelle de qualité qui leur assure une capacité d'adaptation raisonnable aux évolutions de leurs métiers et des besoins des consommateurs, et l'UPA milite pour faciliter l'accès à la formation de tous les acteurs des métiers de l'artisanat et du commerce de proximité : chefs d'entreprises, conjoints et salariés.

**INTÉRESSEMENT : LÉGIFÉRER  
EN PENSANT À NOS MÉTIERS**

Nombre d'entreprises gagneraient à disposer aussi d'un système d'intéressement qui, à l'instar de ceux déjà mis en place dans les entreprises de plus grande taille, renforcerait encore la motivation des salariés et l'image positive du secteur de l'artisanat et du commerce de proximité. Mais ici encore, il s'agit de mettre en place un système adapté, qui tienne compte de la réalité des petites entreprises. Le dispositif de l'intéressement demeure compliqué et difficilement applicable dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il conviendra donc de le simplifier. De toute évidence il ne faut plus voter des lois comme celle de juillet 2011 sur le versement de la prime qui écarte de fait l'immense majorité des entreprises. Par ailleurs, pour accroître le pouvoir d'achat des Français, l'UPA encourage les gouvernements à privilégier une action structurelle, déjà évoquée plus haut : réduire le coût du travail, et, parallèlement, développer l'intéressement.

**DÉVELOPPER  
LES FORMATIONS  
EN ALTERNANCE  
PAR UNE AIDE  
À L'ENTREPRISE SIGNANT  
UN CONTRAT DE  
PROFESSIONNALISATION.**

-

**FACILITER L'ACCÈS  
À LA FORMATION CONTINUE  
DE TOUS LES ACTEURS DE NOS  
MÉTIER : CHEFS D'ENTREPRISE,  
CONJOINTS, SALARIÉS.**

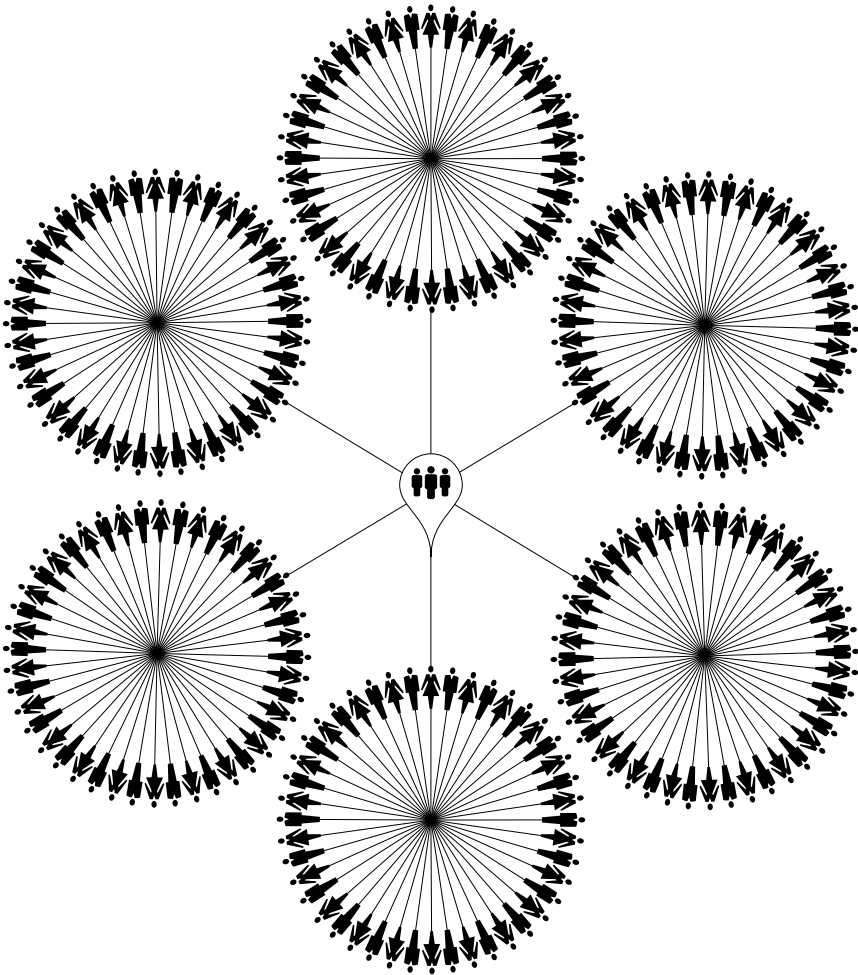
-

**FAVORISER  
LA MISE EN ŒUVRE  
DE L'INTÉRESSEMENT DANS  
LES ENTREPRISES DE L'ARTISANAT ET  
DU COMMERCE DE PROXIMITÉ.**

---

# 03

---



---

**A**

L'UNION EUROPÉENNE  
À L'ÉCOUTE DES PETITES  
ENTREPRISES  
P 48

**B**

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ,  
UN BESOIN VITAL  
POUR LES TERRITOIRES  
P 52

**C**

INDÉPENDANCE ET PROXIMITÉ :  
NOS VALEURS  
P 56

---

EUROPE, ÉTATS ET TERRITOIRES :

# L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ



---

## L'UNION EUROPÉENNE À L'ÉCOUTE DES ENTREPRISES DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

À l'échelon supranational comme à l'échelon local, l'artisanat et le commerce de proximité sont au cœur des débats. Au plan de la doctrine économique, l'heure n'est plus aux solutions univoques et dogmatiques, ni à la course au gigantisme : le développement durable intègre nécessairement une dimension de proximité. La crise financière puis économique que nous avons traversée a été d'une violence et d'une rapidité jamais vues jusque-là, et a constitué un coup de semonce important.

Si les anciens réflexes sont vite revenus dans le monde aveugle de la « haute » finance, les tendances de fond à l'œuvre dans le monde entier laissent entrevoir des évolutions sociétales : les travailleurs chinois manifestent pour obtenir des hausses de salaire, et la ville de Detroit, jadis le Billancourt américain, berceau des trois grands constructeurs automobiles, se reconvertit dans le jardinage et les potagers... Au-delà de l'aspect « voltairien » de cette dernière anecdote, il s'agit bien là d'autant de paramètres qui militent dans le sens de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'économie présenteielle.

---

## **L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE PROXIMITÉ, PILIERS D'UNE ÉCONOMIE HUMAINE**

Les États-Unis sont dans l'ère du Small Is Beautiful, et l'Union européenne vient de réactiver le Small Business Act : les plus hautes instances reconnaissent ainsi le fait que 98 % des entreprises européennes comptent moins de 50 salariés.

Si l'échelle humaine et la dimension « durable » de l'artisanat et du commerce de proximité sont reconnues à l'échelon international et européen, il est aussi temps de considérer leur rôle à l'échelon du territoire. En effet, dans l'ensemble des pays européens, et la France ne déroge pas à la règle, les villes sont désormais surpeuplées, et les campagnes se repeuplent : tant les prix de l'immobilier urbain que l'aspiration à une meilleure qualité de vie ramènent de jeunes actifs vers des territoires autrefois siphonnés par l'exode rural du xx<sup>e</sup> siècle. Ces nouvelles tendances induisent d'ailleurs de nouvelles problématiques, puisqu'il s'avère nécessaire de redimensionner écoles et services publics. Dans ces conditions, l'artisanat et le commerce de proximité peuvent à la fois accompagner et dynamiser ces rééquilibrages, et doivent constituer un volet important des politiques d'aménagement du territoire.

### **UNION EUROPÉENNE : AU-DELÀ DE L'INCANTATION, QUELLE RÉALITÉ ?**

Quelle vision l'Europe a-t-elle de l'artisanat et du commerce de proximité ? Pas simple à définir : les visions de l'Europe sont souvent difficiles à cerner ! En effet, la construction européenne est une réalité, mais elle est souvent utilisée à des fins de politique intérieure dans

les discours des responsables nationaux. Selon que l'orateur veuille emmener son auditoire vers des « lendemains qui chantent », ou qu'il souhaite flirter avec des tendances populistes jamais très profondément enfouies, le prisme change. Dans le premier cas de figure, l'Europe, dénommée l'Union, constitue un horizon de paix et de prospérité ; dans le deuxième cas, l'Europe, plus simplement nommée « les technocrates de Bruxelles », devient tout à la fois, et assez paradoxalement, un carcan de réglementations absurdes et le royaume de la dérégulation. Entre mot magique et repoussoir, l'Europe sert bien trop souvent à se défausser et à éluder toute question gênante...

Où est la vérité, et quelle est la position de l'Union européenne -UE- sur les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité ? Tout d'abord, nous sommes conscients que le temps de l'application, et de la traduction dans les lois nationales, est long. En effet, il est difficile d'harmoniser les positions de 27 pays disposant tous de leur souveraineté nationale, mais les décisions sont connues de tous, et approuvées par les majorités successives. L'UPA, représentée à Bruxelles par l'UEAPME (Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises), suit de près tous ces dossiers, et intervient dans les négociations. Et l'on nous prête souvent une oreille attentive, l'Union européenne étant globalement favorable à nos demandes. Nous pouvons ici rappeler que la TVA à taux réduit (5,5 %) résulte d'une directive européenne, élaborée à partir d'une demande française. L'UPA, via l'UEAPME, continue d'ailleurs son œuvre de lobbying pour faire accepter le principe d'une baisse de la TVA sur un plus grand nombre d'activités à fort taux de main-d'œuvre, et non délocalisables.

Aujourd'hui, au plan économique et politique, la position de l'Union européenne est inscrite noir sur blanc dans le Small Business Act pour l'Europe, lancé en 2008 et réactualisé en juin 2011. Celui-ci contient un ensemble de principes destiné à faciliter la création et la croissance des petites entreprises (moins de 50 salariés, soit 98% des entreprises en Europe) sur leurs marchés nationaux et au-delà de leurs frontières (un bureau dédié aux petites entreprises a été ouvert en Chine, afin de les aider à pénétrer le marché chinois), dans un environnement administratif et législatif simplifié et unifié. Dans l'ensemble, les préconisations dénotent un réel souci de la petite entreprise à l'échelon européen, et une vraie connaissance des problématiques : ainsi, l'UE demande par exemple à ses pays membres d'honorer les règlements de ses commandes publiques en moins de 30 jours. Certaines avancées françaises, telles le Médiateur du Crédit, s'inscrivent dans le droit fil des préconisations et recommandations du Small Business Act européen. Globalement, ces préconisations (qui n'ont pas force de loi) s'organisent selon deux principes : le principe « Only Once » (« Une seule fois »), qui s'applique aux formalités auxquelles doivent se soumettre les entrepreneurs. Le deuxième principe, « Think Small First », soit « Penser aux petites entreprises d'abord », intéresse plus particulièrement encore l'UPA.

### « THINK SMALL FIRST »

Il vise à ce que les mesures et programmes communautaires soient conçus d'abord en fonction des besoins des entreprises du commerce et de l'artisanat, et ne soient pas systématiquement destinés aux grandes

entreprises en priorité, puis adaptés aux entreprises de notre dimension. Ce travers, encore trop courant, constitue ce que nous appelons la « vision bonzaï », selon laquelle la PME apparaît comme un modèle réduit de la plus grande entreprise. Et rien n'est moins vrai : une entreprise de 5 personnes n'est pas une entreprise de 500 personnes à l'échelle 1/100. Faute de tenir compte de cette réalité, certaines normes et lois, par exemple en matière d'environnement, se révèlent inadaptées à notre réalité. Ainsi, ces lois nécessitent bien souvent l'embauche d'une personne pour pouvoir s'y conformer. Mais ce qui est possible dans une entreprise de 500 personnes ne l'est pas nécessairement dans une entreprise de 5 personnes... Pour éviter ceci, le Small Business Act préconise que chaque nouvelle réglementation soit testée à l'échelon de la PME avant d'être promulguée.

L'UPA soutient le Small Business Act, et souhaite que le principe « Penser aux petites entreprises d'abord » ait force juridique et qu'il soit appliqué de manière systématique par le législateur. L'UPA demande donc logiquement que ce principe soit inscrit dans la Constitution française. Elle demande aussi que la France établisse un système de gouvernance permettant d'appliquer le principe, dans les textes et sur le terrain : ce système devra associer représentants du gouvernement et représentants des organisations professionnelles représentatives de ces catégories d'entreprises. Plusieurs États membres nous ont déjà montré le chemin. L'Italie a inscrit le principe dans sa constitution. L'Espagne, la Suède et la Finlande sont en train de le faire au niveau territorial.



---

PROPOSITIONS

---

**INSCRIRE LE PRINCIPE  
« PENSER AUX PETITES ENTREPRISES D'ABORD »  
DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE.**

-

**DÉSIGNER UN RÉFÉRENT  
ARTISANAT ET COMMERCE  
DE PROXIMITÉ DANS CHAQUE MINISTÈRE  
ET CHAQUE ADMINISTRATION CENTRALE.**



---

## L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, UN BESOIN VITAL POUR LES TERRITOIRES

Nous l'avons déjà rappelé : l'économie fonctionne sur deux jambes. L'une qui exporte, et qui part loin chercher ses marchés, et l'autre qui fonctionne dans son bassin géographique proche, qu'il s'agisse de commerce ou d'emploi. Oublier l'une ou l'autre, c'est s'assurer un développement déséquilibré et peu durable. Au plan économique et au plan géographique, la France est aujourd'hui plongée dans de profondes mutations. Les pouvoirs publics en sont conscients, et les politiques de la ville et des territoires s'attellent à (re) construire une vie citoyenne dans de nombreux endroits en déshérence, qu'il s'agisse de zones urbaines sensibles ou de territoires enclavés et reculés. L'artisanat et le commerce de proximité doivent être partie prenante de cette reconquête des territoires, à plus forte raison dans le contexte actuel, dans lequel la fonction publique est appelée à voir ses effectifs diminuer. Nous comprenons que l'on puisse trouver économiquement rationnel qu'un commerçant devienne un point Poste dans un village très peu peuplé : mais encore faut-il qu'il reste un commerçant ! L'UPA reste donc vigilante sur la défense de ses adhérents, qui se placent, au quotidien et sur le terrain, au cœur de cette revitalisation des territoires.

---

## **RESPECTER ET CONFORTER LE RÔLE DES PARTENAIRES SOCIAUX**

Le dialogue social présente une réalité contrastée. Les pouvoirs publics le vantent comme un aspect vertueux de notre démocratie, sans pour autant respecter toutes ses prérogatives. Un premier pas vers une meilleure prise en compte du dialogue social a été fait avec la loi de modernisation du dialogue social qui rend obligatoire la saisine des partenaires sociaux avant toute réforme du code du travail. Il faut aller plus loin : l'État doit fixer par la loi les grands principes et laisser aux partenaires sociaux, aux niveaux interprofessionnel et des branches professionnelles, le soin de les préciser.

## **UN DIALOGUE SOCIAL ADAPTÉ AUX ENTREPRISES DU COMMERCE DE PROXIMITÉ ET DE L'ARTISANAT ET ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES**

L'une des priorités défendues par l'UPA consiste à établir un cadre social cohérent, attractif et protecteur pour les chefs d'entreprise comme pour les salariés de l'artisanat et du commerce de proximité. Mais, si nous garantissons une couverture sociale importante à l'ensemble de nos salariés, tous couverts par une convention collective, nous souhaitons adapter le système de représentation et d'avantages sociaux à la réalité de nos activités. Ainsi, pour des raisons pratiques, l'UPA a édifié avec les cinq organisations syndicales de salariés un dispositif (accord du 12 décembre 2001) visant à développer un dialogue entre employeurs et salariés de l'artisanat, à l'extérieur des entreprises, et non au sein des établissements. Des Commissions paritaires régionales

interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA) ont ainsi été constituées; elles permettent d'échanger des informations, de rechercher en commun des améliorations profitables aux entreprises en matière de formation, de recrutement, de conditions de travail... toutes discussions ne relevant pas directement d'une négociation. Confortée par cette expérience, l'UPA a milité pour une généralisation de cette solution à l'ensemble des entreprises de moins de 11 salariés, ce qu'une loi du 15 octobre 2010 (n°2010-1215) a rendu possible. Ainsi, les représentants de l'artisanat et du commerce de proximité ont su trouver des solutions innovantes et pragmatiques, permettant d'enrichir les relations du travail pour les entreprises de leurs secteurs. En outre, compte tenu des difficultés actuellement rencontrées par les entreprises employant de 10 à 20 salariés pour mettre en œuvre leurs obligations en matière de représentation des salariés (élection et prise en charge des délégués du personnel), l'UPA invite les partenaires sociaux et les pouvoirs publics à étendre à toutes les entreprises employant jusqu'à 20 salariés, la solution d'une représentation externe du personnel aujourd'hui réservée aux entreprises de moins de 11 salariés.

## **L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ POUR REVITALISER LES TERRITOIRES**

L'UPA soutient toutes les initiatives visant à renforcer la vitalité de l'économie de proximité, dans les banlieues ou les zones périurbaines. La création de nouveaux pôles de compétitivité et d'innovation, l'installation de ZFU (Zones Franches Urbaines); les pistes existent, et ont, pour beaucoup, été testées. Mais toutes n'ont pas été des réussites, et l'UPA souhaite être associée de manière étroite à ces décisions.

En effet, les artisans et les commerçants de proximité ont des savoir-faire et une expérience du terrain à même de faire réussir ces démarches de revitalisation des territoires! L'époque est propice à une redistribution des cartes entre villes et campagnes, pour plusieurs raisons. Au plan urbanistique, pour des raisons environnementales, la tendance n'est plus à la séparation des zones de travail et d'habitation : l'idée passe pour être d'avant-garde, mais c'est le quotidien de nombre d'artisans et de commerçants depuis des générations. Au plan économique, et sur celui de la qualité de vie : chassés des centre-ville par des coûts immobiliers trop élevés, de jeunes urbains s'installent désormais dans les campagnes, et commencent à pratiquer le télétravail. Même si celui-ci ne remplacera jamais la présence physique, de plus en plus d'entreprises l'envisagent comme une possibilité ponctuelle. Or ces jeunes actifs auront besoin d'artisanat et de commerce de proximité sur leurs lieux de vie. Enfin, au plan marketing, le gigantisme ne fait plus vendre : les enseignes de grande distribution optent désormais pour des petites surfaces bien placées, et non plus pour des hypermarchés en bordure de ville. Autant de facteurs et de tendances de fond qui jouent en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité, et d'un retour à nos valeurs.

### **IMPOSER DES RÈGLES D'ÉQUILIBRE DES BUDGETS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Les déficits publics sont la conséquence de plusieurs décennies au cours desquelles les gouvernements successifs ont eu recours à l'emprunt pour financer des dépenses courantes, une dérive qui pèse lourd

aujourd'hui. Aussi, il faut que le pays se fixe rapidement des règles strictes d'équilibre budgétaire et que le recours à l'emprunt soit réservé aux dépenses d'investissement.

Dans de nombreux domaines, l'UPA plaide pour un renforcement des partenariats entre les acteurs politiques, économiques et sociaux : nous vivons la réalité du terrain et de l'économie au quotidien, nous sommes à la croisée de toutes les grandes problématiques sociétales, et nous agissons de manière pragmatique. C'est en quelque sorte dans notre ADN : en fédérant 300 métiers pratiqués par des indépendants, nous nous adaptons en permanence, et cherchons des solutions viables et acceptables par tous.

En définitive, l'UPA et ses organisations membres souhaitent simplement que l'on termine enfin la décentralisation et le nouveau partage des compétences, des prérogatives et des budgets. Ce n'est qu'à cette condition que la puissance publique pourra être encore présente sur tous les terrains avec quelque efficacité. C'est possible, et le réseau des Urssaf, de même que les Chambres de métiers et de l'artisanat, par exemple, ont montré le chemin, selon un schéma construit autour de 3 principes directeurs : mutualisation des services, régionalisation, et maintien d'une présence de proximité. C'est ce qui a été appliqué dans les CMA régionales : tous les services sont centralisés à l'échelon de la région, tandis qu'une antenne par département permet de maintenir un service de proximité auprès des chefs d'entreprise. Le maillage est assuré, et les doublons sont supprimés, permettant de substantielles économies de fonctionnement. Notre position est claire : oui à la mutualisation et à la régionalisation, à condition de conserver une dimension de proximité, vitale à nos yeux.



---

PROPOSITIONS

---

**FIXER PAR LA LOI LES GRANDS PRINCIPES  
DES RELATIONS DU TRAVAIL MAIS LAISSER  
AUX PARTENAIRES SOCIAUX  
LE SOIN DE LES PRÉCISER.**

-

**ORGANISER UNE REPRÉSENTATION EXTERNE  
DU PERSONNEL AU NIVEAU TERRITORIAL ET ÉLEVER  
LE SEUIL DE DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ  
DU PERSONNEL.**

-

**IMPOSER DES RÈGLES STRICTES D'ÉQUILIBRE  
DES BUDGETS DE L'ÉTAT  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

-

**RATIONALISER LES DIFFÉRENTS  
NIVEAUX TERRITORIAUX :  
COMMUNE, INTERCOMMUNALITÉ,  
PAYS, DÉPARTEMENT, RÉGION, ETC.**



---

## INDÉPENDANCE ET PROXIMITÉ : NOS VALEURS

D'après la dernière édition du baromètre « Les Français et l'Artisanat », publiée en 2009, l'image de l'artisanat et du commerce de proximité reste particulièrement bonne : 95 % des Français ont une « bonne opinion » de l'artisanat, et 94 % considèrent les métiers de l'artisanat comme « valorisant ». L'artisanat et le commerce de proximité, sous tous leurs aspects, remportent tous les suffrages : ils sont formateurs, via l'apprentissage et l'alternance, ils procurent un réel savoir-faire et une vraie indépendance. Seul bémol (très relatif) : ils souffrent parfois d'une image un peu rétrograde. Étonnante réflexion, lorsque l'on considère les valeurs et les concepts en vogue actuellement : commerce équitable, développement durable, traçabilité des produits, normes de qualité, attrait des pièces uniques, et autres préoccupations « vertes » et « durables », qui servent bien souvent d'arguments de vente à des acteurs industriels bien connus, dans tous les secteurs de la consommation. Pour autant, toutes ces valeurs et ces méthodes ressortent bien du champ de l'artisanat et du commerce de proximité. L'UPA et ses organismes affiliés sont d'ailleurs vigilants face aux dérives marketing de certains secteurs, pour lesquels la proximité devient une valeur-refuge.

## **SOUS-TRAITANCE : L'UPA VIGILANTE FACE AUX RISQUES DE DÉRIVE**

Pour autant, les rapports entre les artisans et commerçants de proximité que nous représentons et leurs donneurs d'ordre ne se traduisent pas toujours, loin s'en faut, par des partenariats équitables, dans lesquels chacune des parties trouve son compte. Pressions injustifiées sur les prix et les délais, abus de position dominante de toutes sortes : la sous-traitance induit bien souvent une asymétrie, sans d'ailleurs qu'il y ait nécessairement malice ou volonté de nuire. Les rouages qui conduisent à cet état de fait sont connus. Au fil du temps, la commande du donneur d'ordre devient de plus en plus importante dans le portefeuille de l'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité, jusqu'à atteindre une position prépondérante. Les « gestes commerciaux » et autres éventuelles « amicales pressions » deviennent la norme, et la PME sacrifie de plus en plus sa marge, jusqu'à se retrouver dépendante du bon vouloir de la grande entreprise, et à travailler à perte, le volume et le travail fourni compensant l'absence de marge.

Ces abus sont courants et ils ont été pointés dans un rapport du Commissariat au Plan, rédigé par Jean-Louis Levet, en 2005. Celui-ci préconise « d'endiguer l'obsession des acheteurs pour les prix ». La formule est forte, mais traduit bien l'atmosphère qui prévaut : seul le chiffre compte aux yeux des acheteurs, et la qualité, le service, la relation de confiance, la disponibilité, la proximité et l'historique des relations, bref, tout ce qui fonde une relation de confiance n'a aucune espèce d'importance. À nos yeux, pour éviter toute méprise, il ne s'agit pas là d'une question de

sentiment, mais bien d'intérêts à long terme bien compris : personne ne s'accomplit, ni ne cherche à satisfaire son client dans un climat délétère. Le récent rapport du Médiateur aux relations interentreprises et à la sous-traitance, Jean-Claude Volot, ne dit d'ailleurs rien d'autre : si le cadre législatif n'a pas à évoluer, la priorité reste quand même de « créer un nouvel état d'esprit entre les acteurs et rénover les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants pour renforcer la dimension partenariale ». Qu'en termes galants, ces choses-là sont mises et laissées à l'appréciation de chacun !

## **GARANTIR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT POUR UN ACCÈS DIRECT AUX MARCHÉS PUBLICS**

Ces abus de position dominante sont fréquents dans les situations de sous-traitance pour de grands groupes, mais on peut les retrouver ailleurs : le secteur public n'est pas en reste, et ses marchés sont bien souvent opaques et complexes à maîtriser pour des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. En outre, une part importante des marchés n'est pas accessible aux entreprises de nos métiers et de nos dimensions, et l'UPA milite pour un allotissement généralisé. Ceci constituerait une belle avancée, mais de nombreux points mériteraient des améliorations : délais de paiement, retours d'expérience, traçabilité des décisions et des motivations de la commande publique. Dans le secteur public aussi, « créer un nouvel état d'esprit entre les acteurs » constituerait une avancée très positive. La part des PME dans les marchés publics n'est pas conforme à leur poids dans l'économie, et il est nécessaire de corriger certains aspects du système. Dans le cadre

des 80 propositions de simplification de la vie administrative (mentionnée ci-dessus), l'accent est notamment mis sur la facilitation de l'accès aux marchés publics, via une plate-forme unique, sur la simplification des procédures de réponses et sur les déclarations sociales. Il s'agit là effectivement d'aspects importants, mais qui ne constituent qu'un pan des améliorations à apporter au système. L'UPA avance de nombreuses propositions dans ce domaine : recours systématique à l'allotissement ; amélioration de la transparence des procédures de passation des marchés en procédure adaptée ; vérification a posteriori du respect du cahier des charges sur la base duquel l'offre a été retenue ; respect des délais de paiement ; abaissement du seuil de recours obligatoire à l'appel d'offres de 4 845 000 euros à 125 000 euros HT afin de favoriser l'accès des petites entreprises. Dans tous les métiers, la procédure des marchés publics a besoin d'être améliorée. Répondre à un marché public a un coût, les demandes des pouvoirs adjudicateurs sont sans limites, et l'exigence de transparence est trop souvent unilatérale. En effet, il est absolument impossible de connaître après coup les critères qui ont fait préférer une offre à une autre : ce type de décision, qui s'apparente au « fait du prince » dans de nombreux cas, ne fait qu'accentuer la défiance et l'incompréhension entre secteurs publics et privés, et entrave les échanges et les coopérations nécessaires.

### **ARTISANAT ET COMMERCE DE PROXIMITÉ : UNE RÉELLE RICHESSE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE**

L'artisanat et le commerce de proximité sont des secteurs pérennes. Composés d'une myriade d'entreprises de petite taille, ils dépendent de la conjoncture, d'une part, et sont sensibles, d'autre part, aux pressions imposées par d'autres acteurs de plus grande taille, qu'ils soient concurrents, donneurs d'ordre ou clients. Les difficultés que l'artisanat et le commerce de proximité affrontent sont nombreuses, mais les entreprises ont montré une forte capacité à y faire face.

La taille réduite peut constituer une faiblesse dans une économie déshumanisée et hors-sol, mais est en revanche une formidable richesse humaine et sociale. Au plan de l'accomplissement individuel et de la volonté, l'artisanat est une école de la vie, là où les emplois d'aujourd'hui dans les entreprises de plus grande taille perdent leur sens et leur réalité. On assiste aujourd'hui à une nouvelle quête de sens chez de nombreuses catégories de personnes, à un rejet de l'argent-roi : la recherche d'équilibre et de qualité de vie, l'écologie continuent leur montée en puissance, et les rêves de reconversion sont légion.

Associer l'artisanat et le commerce de proximité à ces mutations en germe permettrait de transformer l'essai. Les nouveaux rêves sont souvent des réalités que nous vivons depuis des générations, et nous avons appris une qualité essentielle, dans nos métiers respectifs, pour réussir à créer et à transformer une société en profondeur : la persévérance. Notre indépendance est consubstantielle à notre identité, et nous apprécions de pouvoir rester



---

PROPOSITIONS

---

maîtres de nos décisions et de nos destins. Mais nous sommes prêts à prendre notre part des défis à relever, et à mettre encore plus nos savoir-faire et nos valeurs au service du progrès et de la croissance communs. Nous promovons une économie de proximité, nous sommes d'ardents défenseurs des circuits courts : tous ces modes de production peuvent aujourd'hui renaître et se développer dans des formes modernisées, et nous nous engageons à les transformer en autant de vecteurs de croissance partagée par le plus grand nombre!

**RÉÉQUILIBRER LES RELATIONS  
ENTRE DONNEURS D'ORDRE  
ET SOUS TRAITANTS**

-

**GARANTIR UNE ÉGALITÉ  
DE TRAITEMENT ENTRE TOUTES  
LES CATÉGORIES D'ENTREPRISES  
POUR UN ACCÈS DIRECT  
AUX MARCHÉS PUBLICS.**

---

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

Sur [www.upa.fr](http://www.upa.fr), retrouvez notre actualité et toutes nos publications (communiqués de presse, publications, La Brève, lettre de conjoncture, annuaire des représentants, rapport d'activité, etc.)

---

**UPA**

UNION PROFESSIONNELLE  
ARTISANALE  
53, RUE AMPÈRE  
75017 PARIS  
TÉL. : 01.47.63.31.31

---

**CAPEB**

Confédération de l'Artisanat et des  
Petites Entreprises du Bâtiment

**CNAMS**

Confédération Nationale de l'Artisanat  
des Métiers et des Services

**CGAD**

Confédération Générale  
de l'Alimentation en Détail

**CNATP**

Chambre nationale des artisans  
des travaux publics et du paysage

---

Conception et réalisation :

**M&C SAATCHI.EDITORIAL**

Impression :

**Label PPS.**

Ce document est imprimé  
sur du papier, certifié PEFC,  
fabriqué à base de fibres  
provenant de forêts gérées  
de manière durable.

Usine certifiée ISO 9001  
& ISO 14001

Achévé d'imprimer : octobre 2011



**L'UPA A POUR MISSION DE FÉDÉRER,  
DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS  
DES 1 200 000 ENTREPRISES  
DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE  
DE PROXIMITÉ**

-

L'artisanat et le commerce de proximité constituent un puissant moteur de la croissance, en France comme en Europe. 1 200 000 entreprises dans l'hexagone, ça compte ! Et nous voulons que cela dure, dans les conditions d'une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social.

Les propositions concrètes exposées dans ce document doivent aider les élus de la République à mieux apprécier l'enjeu de notre projet et à acquérir une vision plus claire des conditions de sa réussite.

L'UPA est l'organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité. Par l'intermédiaire de ses composantes (CAPEB-CNAMS-CGAD-CNATP), elle rassemble 55 fédérations professionnelles nationales et 5 000 organisations territoriales.

**UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE**

53, RUE AMPÈRE  
75017 PARIS  
TÉL. : 01 47 63 31 31  
FAX : 01 47 63 31 10